



A Louer - Appartement T2 - Quartier des Quatre Moulins à Brest

BREST 29200

595 € / mois

charges comprises *

* dont charges récupérables : 40 € / mois

Dépôt de garantie : 555 € Honoraires

charges locataires: 416.25 € TTC

dont honoraires d'état des lieux: 111 € TTC.

Guy HOQUET BREST

27 rue de Lyon BP 61018

29200 BREST

02 98 80 42 35

A Louer - Appartement T2 - Quartier des Quatre Moulins à Brest

Référence 01078.

Dans le quartier des Quatre Moulins, à proximité immédiate des transports et des commerces, charmant appartement de type T2, rénové, situé en rez-de-chaussée surélevé d'une petite copropriété calme.

Il se compose d'une d'une pièce de vie donnant sur la cour, d'une cuisine aménagée semi-équipée (plaque électrique, hotte, four), d'une chambre avec dressing et d'une salle de bains avec douche et baignoire. Place de parking privative.

Disponible le 02/02/2026

Ce bien est sélectionné et géré par notre agence GUY HOQUET.

Pour en savoir plus, prenez contact avec votre agence Guy Hoquet.

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

56.77 m²

2 pièce(s)

1
chambres

1 sdb

1 parking(s)

Fiche technique du bien

Exposition	Nord-ouest
Nombre étages	3
Dernier étage	Non
Provision sur charges	40 €
Dépôt de garantie	555 €
Régularisation des charges	Provisionnelles mensuelles avec régularisation annuelle
Bien en copropriété	Oui
Jardin	Non
Fenêtres	PVC Double Vitrage
Salle(s) de bains	1
WC	1
Cuisine	Aménagée/équipée
Meublé	Non
Type Chauffage	Individuel
Mécanisme Chauffage	Convecteurs
Mode Chauffage	Electrique
Eau chaude	Ballon électrique
Etat intérieur	Bon
Type de Stationnement	Extérieur
Nombre places parking	1

Digicode	Non
Piscine	Non
Accès handicapés	Non
Sous-sol	Non
Gardien	Non
Diagnostic Energétique	Oui
Conso Energ	317 kWh/m2 par an

Bilan énergétique

DPE non communiqué

GES non communiqué

Estimation du coût annuel en énergie pour un usage standard entre 1110€ et 1550€ au 01/01/2021

Photos du bien

